

Des écoles monacales

un bref survol historique

Cour de l'ancien Athénée en 1920



Charles Maroldt © Photothèque de la Ville de Luxembourg

L'histoire de l'éducation à Luxembourg-Ville est bien complexe et a connu d'importantes évolutions à travers les siècles passés qui n'ont pas été linéaires. Si la prise de la ville en 1541 a réduit à néant la création d'une Grande Ecole au monastère bénédictin Altmünster, la proximité par rapport aux grands centres d'enseignement, la faible démographie et l'absence d'un siège épiscopal propre sont autant de raisons possibles de l'absence d'une université jusqu'à une époque très récente.

à l'université de Luxembourg

Notre vie intellectuelle européenne prend ses racines dans l'Antiquité. A l'époque romaine l'homme avait compris le rôle primordial de l'instruction pour la société. En tant que ville impériale et première grande ville proche de nous, Trèves est au temps de l'empereur Constantin, un véritable point névralgique du rayonnement culturel du Bas Empire. Au temps carolingien, l'empereur Charlemagne est entré dans la mémoire collective comme le fondateur de l'école primaire, promulguant une large diffusion de la connaissance et de la foi catholique. Les abbayes ont joué ce rôle important dans la transmission du savoir et notre région présente une certaine densité en abbayes bénédictines: Gorze (Metz), Saint-Maximin (Trèves); Saint-Pierre et Paul (Echternach) avec son célèbre scriptorium, celles des Ardennes: Prüm, Saint-Hubert et Stavelot. Dans les écoles des monastères, les enfants sont pensionnaires; confiés aux moines pour quelques années, le temps de bien savoir lire, compter, chanter et réciter les prières.

Luxembourg-ville bénéficie de l'essor monastique général au X^e siècle. Le comte Conrad Ier est le fondateur de l'abbaye Notre-Dame de Münster (1083) où on dispense des cours, semblerait-il de nature bilingue. L'abbaye détient le privilège de l'enseignement, privilège confirmé par la comtesse Ermesinde au XIII^e siècle. Parallèlement, les universités ont vu l'une après l'autre le jour en France (Paris), en Italie (Bologne) et en Angleterre (Oxford). Ces établissements sont gérés en corporations sous une autorité ecclésiastique, qui passent sous contrôle laïque à partir du XVI^e siècle pour ce qui est de la France. Or, les étudiants résidants dans l'empire germanique, comme ceux d'ici, ayant atteint l'âge minimum de 15 ans et qui voulaient poursuivre des études supérieures, devaient donc se rendre dans les pays latins ou en Angleterre! Ce n'est qu'en 1348 que la première université de l'Empire germanique a été fondée; à Prague, par l'empereur Charles IV, fils de Jean l'Aveugle de la maison des Luxembourg. Suivent les créations d'université de Cracovie, Vienne, Heidelberg, Cologne, Bâle, Freiburg i.Br (avant 1460). La fondation de l'université de Trèves qui doit ses origines à l'archevêque Jacob de Sierck (1455) remonte à 1473.

La politique de l'empereur «luxembourgeois» en matière de l'enseignement ne semble pourtant pas avoir eu un rayonnement intellectuel sur le duché de Luxembourg où les traditions sont fortement maintenues par les écoles abbatiales. Notons que quelques écoles «primaires» sont créées et entretenues par les échevins de la ville de Luxembourg. Au cours du XVI^e siècle, les jésuites s'investissent pour le renforcement du catholicisme menacé par l'expansion protestante. Leur méthode s'appuie sur la prédication et plus particulièrement sur l'enseignement. Aussi à Luxembourg-ville, grâce aux influences du conseiller du conseil provincial; Antoine Houst, du gouverneur Pierre Ernest de Mansfeld et du roi Philippe II d'Espagne, le collègue des Pères jésuites va pouvoir ouvrir ses portes en 1603. L'effectif de 200 élèves va bientôt passer à 600. En Europe les jésuites gèrent plus de 500 collèges sans compter que l'ordre eut la charge totale ou partielle de 24 universités. A Luxembourg comme ailleurs, les cours s'adressent surtout aux enfants nobles et riches. La spécificité de Luxembourg reste l'apprentissage des langues classiques à travers des traductions bilingues. Aussi le théâtre latin est une méthode pédagogique des Pères. Les jésuites mettent en place un enseignement supérieur d'un ou de deux ans qui donnent principalement accès à la carrière des ecclésiastiques. La bulle papale met fin à l'ordre de la Compagnie de Jésus en 1773, mais pour autant et malgré les changements politiques, l'enseignement dispensé dans les collèges ne cesse. Le collège prend ensuite la dénomination de l'Athénée, par arrêté de Guillaume Ier en date du 25.09.1816 ensemble avec 7 autres établissements dans les Pays-Bas méridionaux. En 1848 est mis en place d'une année supplémentaire appelée les «cours supérieurs», qui seront remplacés à la fin des années 1960 par les «cours universitaires». Les enseignements couvrent tant les sections lettres et droit que les sciences naturelles et mathématiques. La loi du 18 juin 1969 porte création au Centre universitaire appelé communément les «cours universitaires» correspondant à la première année d'étude universitaire d'un cycle de deux années. La réorganisation de l'enseignement académique entraîne également quelques changements en termes de locaux. La sec-

tion Lettres et Droit est dissociée du bâtiment de l'Athénée à Merl et l'administration est transférée dans la cour intérieure de l'ancien siège AEG, angle rue du Nord, face au parc où sont aussi dispensés les cours. Avec l'affluence croissante des étudiants, les locaux sont devenus rapidement insuffisants, de sorte qu'une solution s'impose, faisant que la libération de l'ancien séminaire au Limpertsberg en 1972 va offrir l'espace nécessaire au Centre Universitaire qui regroupe les deux départements lettres et droit ainsi que sciences. La loi du 11.08.1996 réforme l'enseignement supérieur de Luxembourg mais ce n'est que par la loi du 12.08.2003 que l'université de Luxembourg voit le jour avec toutes les attributions classiques d'une université moderne de l'union européenne. La jeune université de Luxembourg voit le jour dans un contexte particulièrement dynamique sur le plan européen, dont elle pourra tirer profit. Les nouveaux cadres structurels européens visent l'harmonisation dans la validation et la reconnaissance des diplômes universitaires (déclaration de Bologne) et d'autres insufflent une forte mobilité aux étudiants (programme Erasmus). Si cette nouvelle tendance peut bousculer le fonctionnement historique de certaines universités de notre vieux continent, les jeunes universités suivront peut être plus facilement l'appel de la vision européenne qui porte une impulsion afin d'amplifier l'autonomie de l'université pour que la recherche universitaire soit source majeure de l'innovation.

Isabelle Yegles

Sources:

- Anton H, Haverkamp, *2000 Jahre Trier*, Bd 2, Trier im Mittelalter, 1996;
- Pauly M, *Das Schulwesen in der Stadt Luxemburg vor 1500*, Lycée Michel-Rodange: 1968-1993: 25e anniversaire. - Luxembourg, 1993. - P. 325-335;
- *Research eu*, magazine de l'espace européen de la recherche, Europe de la Recherche, où en sommes-nous? numéro spécial, novembre 2009, édition commission européenne;
- Michel Schmit, *Regards et Propos sur l'enseignement supérieur et Moyen au Luxembourg*, PSH, volume CXVI, 1999.